

---

## [Rendez-vous à Diochon !](#)

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Un bureau d'étude indépendant confirme dans un rapport écrit, daté du 14 février 2024, que la tribune Zénith du stade Robert-Diochon ne présente aucun péril et peut accueillir des spectateurs.

Lors du match de Coupe de France FC Rouen - Monaco, la tribune Zénith avait été endommagée (70 sièges arrachés, notamment). Les matchs successifs du RN Rugby et de QRM n'avaient pas permis de réparer la tribune immédiatement. La Métropole a depuis fait le nécessaire et souhaité, par prudence et en application du principe de précaution, solliciter le passage d'un bureau de contrôle indépendant (SOCOTEC). Celui-ci a fait son travail et confirme dans un rapport écrit daté du mercredi 14 février 2023 que la tribune Zénith ne présente aucun péril et peut accueillir des spectateurs.

---

Contrairement aux fausses rumeurs véhiculées :

- l'état de la tribune Zénith n'a jamais constitué une raison de délocaliser les matchs hors du stade Robert-Diochon. Pour preuve, le prochain match contre le Red Star, lundi 19 février, est bien maintenu à Robert-Diochon (et la tribune Zénith sera ouverte).
- le chantier du stade concernant les autres travaux (loges et sanitaires de la tribune Horlaville, buvette, accès de la tribune Lenoble, etc.) n'est pas et n'a jamais été arrêté. Le chantier était d'ailleurs sécurisé lors du match FCR-Monaco et n'a fait l'objet d'aucune intrusion.

La Métropole Rouen Normandie tient à rappeler que, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences de la Fédération Française de Football, la responsabilité en matière d'accueil et de sécurisation des matchs relève du club organisateur. La Métropole Rouen Normandie met une enceinte sportive publique (le stade Robert-Diochon) à la disposition du club. Il incombe à celui-ci de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour éviter tout incident et garantir la sécurité des spectateurs, des joueurs, des arbitres et plus largement de toute personne légalement présente dans l'enceinte.